

MAI 1993 À JUILLET 1995 — OCCUPATION DES CHAMPS DE TIR ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

6.1 Mai 1993 — Occupation des champs de tir de la BFC Ipperwash

Le 6 mai 1993, la frustration accumulée a entraîné un groupe d'habitants de Stoney Point¹ à occuper une partie des terres de Stoney Point utilisées pour le camp militaire. Le chef Tom Bressette et la Première nation Kettle and Stony Point étaient en discussions avec le gouvernement fédéral au sujet de la restitution de ces terres aux Autochtones, mais certains membres du groupe de Stoney Point ont jugé que les choses ne bougeaient pas assez vite. L'objectif de l'occupation était de réclamer les terres et de relancer les négociations, qui semblaient au point mort.

Avant le 6 mai 1993, les habitants de Stoney Point avaient rencontré des représentants du ministère de la Défense nationale (MDN) pour les informer que des gens se préparaient à investir le camp militaire. Ils n'ont pas dit combien de temps ils prévoyaient rester, mais ils ont affirmé qu'il s'agirait d'une occupation pacifique et qu'ils ne causeraient pas de problèmes aux cadets du Camp Ipperwash. Selon Carl Tolsma (connu à l'époque sous le nom de Carl George)², le porte-parole autoproclamé du groupe, les représentants du MDN ont déclaré qu'il n'y avait « pas de problème ». Carl Tolsma avait l'intention de se retirer et de laisser le chef Bressette et le conseil de bande prendre la relève une fois que le gouvernement fédéral se serait engagé dans les pourparlers et que la communication aurait été établie.

Le 6 mai 1993, Carl Tolsma s'est rendu au détachement de Forest de la Police provinciale de l'Ontario pour rencontrer le commandant du détachement, le sergent d'état-major John Carson, afin de l'informer que lui et son groupe avaient l'intention d'investir le camp militaire. Des avis signés par Carl George, chef de la « Première nation chippewa Stoney Point numéro 43 » et par Maynard

1 Désignés par les militaires comme le groupe de Stoney Point ou le GSP.

2 Carl George a changé son nom pour Carl Tolsma en 1997. Il sera désigné sous le nom de Carl Tolsma, sauf lorsqu'un document le désignera sous le nom de Carl George.

T. George, conseiller, ont été remis à John Carson³. Les avis mentionnaient notamment que :

Nous sommes revenus chez nous au nom de notre peuple, de nos traditions et de nos coutumes.

Nous venons non seulement réclamer la réserve de Stoney Point numéro 43 au nom de ceux qui ont été déracinés, mais également au nom des enfants de la première, de la deuxième et de la troisième génération dont les parents et les grands-parents ont été victimes de la saisie de leurs terres (fermes) en 1942. [...]

Nous demandons à toutes les autres Premières nations « de rester à l'écart de cette reprise légale, de sorte qu'aucune déclaration inexacte ou désobéissance civile ne survienne ».

Nous n'empêchons pas le conseil de bande élu ou les habitants de Kettle Point de se joindre à nous, mais ils ne nous représentent pas, de quelque façon ou forme que ce soit.

Le sergent d'état-major John Carson a écrit à son supérieur, le surintendant du district numéro 1, basé à Chatham, pour lui faire part de sa rencontre avec Carl Tolsma. La lettre mentionnait que le « chef George » précisait que l'occupation durerait jusqu'à ce que les négociations avec le gouvernement fédéral soient terminées et qu'environ douze personnes prendraient part à cet événement pacifique. John Carson a mentionné que le détachement de Forest de la Police provinciale de l'Ontario surveillerait l'occupation afin de maintenir la paix et de contrôler la circulation au besoin et que les agents de police ne pénétreraient dans la base que s'ils y étaient invités par les autorités militaires.

Même si Carl Tolsma se faisait parfois appeler chef, il n'était pas à l'aise avec ce titre et il préférait se désigner comme un porte-parole. Il a affirmé sous serment devant la Commission d'enquête que, lorsqu'il est entré sur les terres, il avait l'intention de représenter les intérêts de son petit groupe ainsi que de la Première nation Kettle and Stony Point, soit de « l'ensemble de la collectivité ».

Le 6 mai 1993, Carl Tolsma a pénétré dans le camp militaire par l'entrée principale donnant sur la zone bâtie, accompagné de quinze à trente autres

3 « Première nation chippewa Stoney Point numéro 43 » est le nom que les occupants du camp militaire utilisaient à l'époque pour décrire leur collectivité. Il ne s'agit pas d'une bande reconnue en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

personnes, dont Clifford George, Abraham George, Rose Manning, Maynard T. George, David George, Clayton George, Glenn George, Dudley George, Marcia Simon, Kevin Simon, Marlin Simon, Gerald George, Warren George et Stacey George. Ils ont apporté des tentes et une remorque de huit pieds. Une fois dans le camp, ils ont alerté les médias afin d'informer le public, le MDN et les gouvernements qu'ils ne quitteraient pas le camp militaire et qu'ils voulaient récupérer leurs terres. Ils sont entrés avec une attitude pacifique, sans armes à feu ou autres. Aucun policier n'était présent et personne n'a demandé à la police d'aller au camp militaire ce jour-là.

Certaines des personnes qui ont pénétré dans le camp militaire le 6 mai, mais pas toutes, y ont passé la nuit, s'y établissant pour une période indéterminée. Ceux-ci ont installé leurs tentes et leurs roulottes en trois endroits, du côté nord de la route intérieure parallèle à la route 21, ainsi qu'entre la route qui va en direction nord du côté ouest du champ de tir à la grenade et la route qui va en direction nord du côté est du champ de transition.

Le groupe qui est entré dans le camp était d'humeur triomphante. Les gens étaient excités d'être de retour sur leurs terres. Certains ont plus tard avoué avoir apprécié l'idée d'avoir empiété sur les militaires plutôt que de se faire empiéter, comme ce fut si longtemps le cas.

Marcia Simon, la fille de Melva George et de Dan George père, a décrit la réaction des personnes âgées à leur présence sur les terres :

Parmi les personnes âgées qui étaient présentes sur les lieux, certaines disaient qu'il s'agissait du plus beau jour de leur vie. On pouvait voir qu'elles avaient les larmes aux yeux. Ces personnes étaient tellement heureuses parce qu'elles ne pensaient jamais être témoins de ce moment [le retour sur les terres de Stoney Point].

Ron George, le fils de Sylvia George et de Robert George fils (« Nobby ») a visité le camp militaire toutes les deux semaines ou à peu près après l'occupation de 1993. Devant la Commission d'enquête, il a décrit les sentiments de liberté et de retour aux sources qu'il a ressentis alors :

Je me sentais comme quand j'étais petit, de pouvoir enfin retourner là-bas sans devoir demander la permission à qui |que ce soit et de ne plus avoir à me soucier de la clôture. Je me sentais donc en quelque sorte libre de pouvoir faire cela.

Et, une fois de plus, si vous y réfléchissez, de mon point de vue, du moins de mon avis personnel, nous venions — « nous », c'est-à-dire

les gens — de traverser une époque où en 1990 Dan George était finalement de retour et nous y avons désormais accès. [...]

C'était donc le genre de sentiments qui nous animaient alors. Je sais que ça peut sembler émotif et flou, mais c'est comme ça que c'était.

Le chef et le conseil de bande de la Première nation Kettle and Stony Point n'ont pas puni les occupants du camp militaire et ils ont continué à réclamer le retour de leurs terres. Dans le communiqué publié après l'annonce de l'occupation, le chef et le conseil de bande ont affirmé être satisfaits de la progression des discussions avec le gouvernement fédéral et ils ont dit craindre que les actions de Maynard T. George et de ses acolytes nuisent à ces discussions. Dans ce communiqué, le chef Bressette a réitéré son appui aux aînés qui, comme Clifford George, voulaient retourner sur leurs terres.

Pendant l'occupation des champs de tir, Carl Tolsma a établi la communication avec la Police provinciale de l'Ontario. Par exemple, le 11 mai 1993, Carl Tolsma, s'inquiétant de la tension entre les autres membres de la bande et le groupe de Stony Point, a demandé l'aide de la Police provinciale de l'Ontario. Il a expliqué devant la Commission d'enquête : « [B]eaucoup de gens n'aimaient pas que nous soyons là [...] parce que nous occupions les terres. » Ils « disaient que nous étions sur les terrains de leurs parents et de leurs grands-parents et ils désapprouvaient notre présence là-bas ». Carl Tolsma avait en outre une bonne relation de travail avec le sergent d'état-major Bouwman du détachement de Grand Bend de la Police provinciale qui se rendait au camp militaire pour le conseiller et l'aider, « plus ou moins pour tenter de maintenir la paix ».

John Carson a été promu inspecteur à la Police provinciale de l'Ontario le 10 mai 1993 et nommé commandant des opérations sur le lieu de l'incident à Ipperwash aux alentours du 12 mai 1993 par le surintendant en chef Christopher Coles. À titre de commandant des opérations sur le lieu de l'incident, il était chargé de l'intervention de la Police provinciale relativement aux événements survenant dans le cadre de l'occupation de la BFC Ipperwash. Il a obtenu ce poste parce qu'il occupait celui de commandant du détachement de Forest depuis quatre ans et qu'il connaissait certains des enjeux et certaines des personnes en cause. La BFC Ipperwash se situait à l'intérieur du territoire du détachement de Pinery Park, un très petit détachement. M. Carson avait l'intention de gérer la situation à la BFC Ipperwash avec les ressources des détachements de Forest et de Pinery Park et de collaborer avec les commandants des deux détachements.

Le 18 mai 1993, Maynard T. George a communiqué avec le commandant intérimaire du détachement de Forest pour l'informer que les gens des « Premières nations de Stoney Point » signifieraient un avis au personnel du Camp Ipperwash et qu'après cela, les structures seraient déplacées sur les terrains du Camp Ipperwash. Le commandant intérimaire du détachement s'est rendu sur place pour rencontrer Carl Tolsma et Maynard T. George et il a reçu une copie de l'avis. Celui-ci précisait que personne ne devait entraver volontairement la saisie légale et la reprise de possession des terres mentionnées ou s'y opposer. Maynard T. George a affirmé qu'un avis semblable serait signifié à un employé du ministère des Richesses naturelles (MRN) en rapport avec le déplacement d'édifices sur les terrains du parc provincial Ipperwash.

Une clôture en grillage court le long de la limite sud du camp militaire et une barrière verrouillée située au nord de la route 21 permettait d'accéder au camp. Le 18 mai 1993, Carl Tolsma et Bert Manning ont coupé un cadenas sur l'une des barrières à l'extrémité est du camp militaire, près de Outer Drive. Selon les descriptions obtenues, le point d'entrée se situait près de la carrière. Environ 50 personnes étaient présentes lorsque le cadenas a été coupé. La barrière a été ouverte et plusieurs personnes, des véhicules et une petite structure sont entrés dans la base. Selon Clifford George, il s'agissait d'une prise de possession officielle. Une fois de plus, les occupants sont entrés sans armes, en affichant une attitude pacifique; leur seul objectif était d'occuper leurs propres terres.

Au cours de l'été 1993, un certain nombre de familles sont entrées dans le camp militaire, y compris la famille Manning, Glenn George et sa famille, la famille Cloud, Clifford George et Marcia Simon. Certaines personnes n'y ont passé qu'une fin de semaine, alors que d'autres sont restées.

Dudley George a également déménagé dans le camp militaire. En 1993, environ un mois après le début de l'occupation, Dudley George s'est vu offrir une remorque que le conseil avait reçue pour quiconque en aurait besoin. Dudley George appréciait beaucoup son nouveau foyer. Il a affirmé à Clifford George que c'était la première maison de sa vie. Il y a emménagé définitivement. Dudley avait de forts sentiments à l'égard de la terre : il avait habité notamment à Sarnia, à Kettle Point, à Forest et même à Guelph, mais dans son esprit Stoney Point était sa terre natale.

Le 19 mai 1993, la nomination de l'inspecteur John Carson à titre de commandant des opérations sur le lieu de l'incident a été confirmée. À ce moment-là, les militaires auraient préféré que la Police provinciale de l'Ontario pénètre simplement dans le camp militaire et qu'elle arrête les occupants pour entrée sans autorisation. La Police provinciale a toutefois jugé qu'une telle démarche

n'était pas appropriée; elle voulait plutôt que les militaires assument leurs responsabilités en ce qui concerne la sécurité de la base militaire en vertu du Règlement sur les secteurs d'accès contrôlé relatif à la défense (RSACD), qui prévoit l'expulsion de toute personne entrée sans autorisation. La Police provinciale de l'Ontario ne voulait pas se rendre dans le camp, mais elle était prête à prendre en charge les personnes arrêtées à l'entrée principale du camp pour laisser les tribunaux déterminer si elles étaient coupables d'entrée sans autorisation.

Les occupations étaient normalement gérées au moyen d'injonctions judiciaires. La démarche privilégiée par la Police provinciale était d'attendre l'obtention d'une injonction avant de poser un geste concret visant à expulser les occupants d'un territoire. Ce n'est toutefois pas la Police provinciale qui devait obtenir l'injonction appropriée auprès du tribunal, mais le propriétaire du territoire occupé. La Police provinciale suivait ensuite les directives du tribunal.

Aux alentours de mai 1993, John Carson a effectué des recherches quant à la propriété de la BFC Ipperwash. Il a examiné des copies de documents de 1942 portant sur l'appropriation des terres et a alors rapidement compris que les attentes des habitants de Stoney Point à l'égard de la restitution de leurs terres étaient très raisonnables. Le concept d'« apparence de droit » a été abordé à l'interne par la Police provinciale et entre cette dernière et les autorités militaires. L'« apparence de droit » peut constituer un argument de défense pour des personnes entrées sans autorisation dans un lieu en croyant honnêtement en avoir le droit. John Carson a jugé qu'il y avait matière à argumentation sur la question de savoir si les habitants de Stoney Point étaient entrés sans autorisation.

Le sergent-détective Mark Wright s'est initialement engagé dans le dossier d'Ipperwash le 20 mai 1993 lorsqu'il a communiqué avec le détachement de Forest et qu'il a proposé de collaborer à l'enquête criminelle sur tout événement pouvant survenir dans la région d'Ipperwash.

Le 21 mai 1993, l'inspecteur Carson a tenu une réunion au quartier général de district de la Police provinciale, à London, afin de mettre au point un plan d'action relativement à l'occupation de la BFC Ipperwash. Dans la section des mesures prises par la Police provinciale, le plan opérationnel précisait :

Nous savons qu'il s'agit d'une question très délicate qui ne peut être résolue que sur la scène politique. Nous sommes conscients à la fois des droits des Premières nations et de ceux du ministère de la Défense nationale et du fait que les deux parties croient avoir légalement droit aux terres. Les membres de notre personnel responsables du maintien de l'ordre sont entièrement conscients de la nature délicate de la ques-

tion et des droits de toutes les parties. Nous agissons essentiellement à titre de facilitateurs afin de nous assurer que les droits de toutes les parties sont respectés. [...]

Le plan opérationnel révisé du 2 juin 1993 abordait la question de l'injonction demandée par le MDN. Il mentionnait notamment ce qui suit :

Si l'injonction enjoint à la Police provinciale de l'Ontario d'évacuer les occupants, nous tenterons de négocier un règlement à l'amiable avant l'expiration du délai, sous réserve des directives contenues dans l'injonction.

On ordonnera aux occupants de quitter les lieux et d'en retirer toute propriété (tentes, remorques et autres structures). Tout manquement aux directives entraînera l'arrestation des occupants et une inculpation de violation de l'injonction.

Le plan opérationnel de la Police provinciale de l'Ontario pour le Camp Ipperwash mentionnait que, conformément à la politique de la Police provinciale, les militaires feraient respecter le *Code criminel* et les lois et règlements provinciaux sur la circulation et que la Police provinciale prendrait en charge les infractions graves (p. ex., meurtre, homicide involontaire ou agression sexuelle). Les militaires signaleraient toute infraction de cette nature au détachement le plus proche. En vertu des plans opérationnels originaux et révisés, les actions de la Police provinciale de l'Ontario étaient restreintes, car elle ne pouvait négocier les questions relatives aux terres; elle était toutefois préparée à négocier les questions criminelles. Les plans opérationnels élaborés en mai et au début du mois de juin 1993 n'ont jamais été mis en œuvre, car le MDN n'a jamais obtenu d'injonction pour l'évacuation des habitants de Stoney Point et aucune infraction grave n'a été signalée.

Pendant la période où les habitants de Stoney Point ont déménagé sur les terres de Stoney Point du camp militaire, on a évoqué la possibilité qu'une situation similaire survienne dans le parc provincial Ipperwash. Au cours de l'après-midi du 18 mai 1993, Scott Ewart, un huissier, a signifié un avis à un étudiant occupant un emploi d'été au MRN, au parc provincial Ipperwash. L'avis demandait au destinataire de ne pas entraver volontairement la saisie légale et la reprise de possession des terres désignées. L'avis mentionnait également que des structures seraient introduites dans le parc provincial Ipperwash. Il était signé par le chef Carl George et par les conseillers Rosalie Manning, Marlene Cloud, Janet Cloud,

Gordon Cloud et Clifford George. La Police provinciale de l'Ontario a avisé Les Kobayashi, le directeur des parcs provinciaux The Pinery et Ipperwash, de la possibilité d'une occupation du parc provincial Ipperwash.

Une lettre datée du 19 mai 1993, signée le 20 mai 1993 par le chef Carl Otto George et les conseillers Maynard T. George, Rosalie Manning, Janet Cloud, Clifford George et Marlene Cloud, proposait une entente de gestion conjointe du parc provincial Ipperwash dans le cadre du programme estival 1993. Le groupe de Stoney Point se déclarait propriétaire des terrains au nom de la réserve des Premières nations de Stoney Point numéro 43. La proposition énoncée dans le document incluait les éléments suivants :

1. la mise en place d'une structure d'environ 6 mètres carrés ou 20 pieds abritant un kiosque d'information sur les titres de propriété et l'histoire autochtones;
2. une division équitable des 266 emplacements de camping (50/50), utilisant la documentation courante d'Ipperwash pour la saison 1993;
3. l'utilisation de zones désignées pour l'affichage de plaques historiques commémorant les familles et les vétérans déracinés, morts en attendant de revenir chez eux;
4. une cérémonie à l'occasion du jour du Souvenir, à l'initiative des vétérans et des propriétaires de Stoney Point, avec des représentants du MRN et d'autres vétérans.

La lettre mentionne que « [c]ertaines terres à l'intérieur du parc Ipperwash sont des lieux de sépulture sacrés » et que « ces lieux doivent être consignés et documentés par notre structure des Premières nations ».

Le 19 mai 1993, l'inspecteur John Carson a discuté avec Ron Baldwin, chef de district du bureau d'Aylmer du MRN, à propos d'activités potentielles dans le parc.

Le 26 mai 1993, le chef Tom Bressette a rencontré le représentant du MRN, Terry Humberstone, et ils se sont entendus sur le fait que Maynard T. George devrait poursuivre ses démarches auprès du gouvernement fédéral relativement au parc provincial Ipperwash. Le chef Bressette a affirmé au MRN que la Première nation Kettle and Stony Point ne reconnaissait pas le groupe de Stoney Point comme une Première nation officielle, mais qu'elle ne condamnait pas non plus les actions de Maynard T. George et de son groupe. Le chef Bressette a exprimé sa frustration relativement aux négociations avec le MDN, qui selon lui ne négociait pas de bonne foi.

En mai et juin, les occupants ont continué de signifier des avis relatifs au camp militaire. Par exemple, un avis d'intrusion daté du 9 juin 1993 et signé

par Carl George à titre de chef intérimaire, Première nation Stoney Point numéro 43, exigeait que les militaires quittent les lieux dans les trente jours.

En juin 1993, le chef et le conseil de la Première nation Kettle and Stony Point ont annoncé que le MDN était prêt à amorcer des « négociations officielles » avec la Première nation chippewa Kettle and Stony Point au sujet des terres de Stoney Point/Ipperwash. Ils ont insisté sur le fait que « le chef et le conseil de la Première nation chippewa Kettle and Stony Point défendraient les intérêts des gens ». On a encouragé les personnes qui campaient sur les terres de Stoney Point à assister à une réunion avec le MDN et à apporter un exemplaire des billets de location à l'égard desquels ils effectuaient une réclamation.

Au cours de l'été 1993, les représentants de la Première nation Kettle and Stony Point et du groupe de Stoney Point ont entrepris des discussions sur la nature de leur relation. Des réunions se sont tenues avec des représentants des deux groupes et à Toronto avec le chef des Chiefs of Ontario, Gordon Peters. On a également fait des efforts pour retenir conjointement les services d'experts chargés d'examiner les revendications territoriales.

En juin 1993, au cours d'une réunion, Maynard T. George a répété au directeur du parc, Les Kobayashi, les renseignements que contenait la lettre du 19 mai au sujet des lieux de sépulture. À la même époque, le MRN a communiqué à Maynard T. George sa position, c'est-à-dire que « après l'achat auprès de tierces parties, la Couronne est légalement propriétaire des terres formant le parc provincial Ipperwash ». Le MRN n'a pas pris position quant aux réclamations liées aux lieux de sépulture dans le parc.

Vers la fin de juin 1993, il est devenu évident que les militaires avaient décidé de ne pas demander d'injonction. L'objectif du MDN était « d'en arriver à une solution pacifique à long terme quant aux difficultés que présentait l'occupation illégale du Camp Ipperwash par le groupe de Stoney Point ». Le MDN pensait que l'aide de la Police provinciale de l'Ontario serait requise, car « la présence de la Police provinciale serait vue comme étant moins conflictuelle qu'une action unilatérale de la part des autorités fédérales ». La position de la Police provinciale est demeurée la même : elle ne prendrait en charge que les personnes arrêtées par les militaires, à l'entrée principale du camp. À titre de service de police, la Police provinciale est demeurée neutre.

6.2 L'été 1993 à Stoney Point

Au départ, les occupants campaient d'un seul côté du pont d'acier, le long de la route 21, dans une zone située à l'est des champs de tir. Au cours des semaines, les gens en sont progressivement venus à occuper les champs de tir. Au début de juillet, il y avait des sites de camping le long de la route parallèle à la route 21,

de la zone située du côté est du camp, près de Outer Drive, jusqu'à un endroit situé juste à l'est de la zone bâtie du camp militaire. Les occupants ont débroussaillé le terrain et ont établi leurs camps et leurs tentes. Des remorques et un autobus d'écoliers ont plus tard été amenés sur les lieux. Certaines personnes ont initialement dormi dans des véhicules pour ensuite se construire des habitations plus permanentes, comme ce fut le cas pour Glenn George.

Les occupants ont reçu du matériel et d'autres formes d'aide de diverses sources. Ils ont reçu la visite de leurs parents et amis venus leur témoigner leur soutien et leur apporter des fournitures. Des membres d'autres groupes des Premières nations sont également venus manifester leur appui. Divers groupes, comme des groupes chrétiens, les Mennonites et les Travailleurs canadiens de l'automobile, ont été mis au courant de l'occupation et sont également venus manifester leur appui aux occupants et les aider.

Un mois après le début de l'occupation, un feu sacré a été allumé. Il a brûlé sans arrêt de mai à la fin octobre. Les témoins des Premières nations ont déclaré que le gardien du feu sacré ne devait avoir pris aucune drogue ou aucun alcool au cours des trois jours précédant son entrée en service, afin d'avoir un esprit clair. Kevin Simon, Marlin Simon, David George, Dudley George, Joe George, Warren George et Glenn George ont tour à tour occupé le rôle de gardien du feu sacré. Les gens se rassemblaient autour du feu pour se raconter des histoires, échanger des connaissances, des documents et des souvenirs sur la région et l'occupation. Les habitants de Stoney Point ont planté un arbre de paix dans le camp militaire. Ils ont également tenu une cérémonie pour « enterrer la hache de guerre ». Cette cérémonie signifiait que la réclamation des terres s'effectuerait de façon pacifique et qu'aucune arme ne serait utilisée. Kevin Simon a expliqué :

Nous étions là uniquement pour sensibiliser les gens à ce qui se passait et, au cours de cette cérémonie, nous avons démontré [...] à nous-mêmes et aux gens de l'extérieur [...] que nous n'avions l'intention de blesser personne. Notre démarche était pacifique.

Ceux qui ont participé à la cérémonie savaient qu'il s'agissait d'un engagement sacré pour tenter d'obtenir la restitution des terres dans la paix.

À la fin de l'été 1993, les occupants avaient construit des structures plus permanentes sur les terres du camp militaire. Le plus gros édifice, situé à l'ouest de la route qui va en direction nord du côté ouest du champ de tir à la grenade, était initialement une église avec un clocher, devant servir de lieu de refuge, mais le clocher a par la suite été enlevé. Le bâtiment était utilisé principalement comme lieu de réunion et était surnommé l'« Argument Hall ». Roderick George (« Judas ») a déclaré : « En cas de différend, c'est normalement là que tout le

monde se retrouvait. » Des réunions se sont tenues à cet endroit pour diverses raisons, notamment pour discuter des nouveaux développements ou des annonces du gouvernement et pour célébrer les anniversaires de naissance.

6.3 Enseignements de Marcia Simon sur le passé et le sens traditionnel d'une société de guerriers

Au camp militaire, Marcia Simon et d'autres occupants, y compris Abraham George (« Hamster ») et Melva George, ont entrepris d'enseigner les traditions, la langue et l'histoire du peuple Anishnabek, que les jeunes ignoraient dans la plupart des cas. Les cours ont commencé en 1993 et se sont poursuivis jusqu'en 1995.

Un groupe de jeunes gens s'est formé parmi les occupants au cours de l'été 1993. Il émanait en partie des enseignements de Marcia et reposait sur les obligations dont un guerrier doit s'acquitter envers la collectivité. Marcia Simon leur avait enseigné que la priorité d'un guerrier n'était pas sa propre personne. Il doit faire ce qui doit être fait au sein de la collectivité. Les obligations d'un guerrier sont de protéger la terre, le peuple, les femmes, les enfants, les aînés, le passé (les ancêtres), le présent (les personnes vivant actuellement au sein de la collectivité) et le futur (les générations à venir)⁴.

David George, Clayton George, Marlin Simon, Kevin Simon, Glenn George et Dale Plain George étaient parmi ceux qui ont participé aux cours — différentes personnes s'y présentaient à tour de rôle. Tout Anishnawbe de Stoney Point pouvait être membre, y compris les femmes. À l'origine, on devait appeler la « société des guerriers », mais on a choisi un nom différent parce que les médias semblaient croire que les membres d'une société guerrière étaient masqués et armés. Abraham George a baptisé le groupe « Etwaagnikejig », ce qui signifie « ceux qui construisent une nation ». À titre de membre de ce groupe, Kevin Simon a compris ses tâches comme suit :

Les tâches des membres des Etwaagnikejig étaient principalement de s'entraider, d'aider les aînés, de couper du bois. Si nous faisons bonne chasse, nous partageons la viande et le poisson, etc.

4 Bien que n'ayant pas assisté aux séances avec Marcia Simon, Elwood Tracy George a témoigné avoir compris ce que signifiait être un guerrier à la suite de l'enseignement de Marcia Simon. De la même façon, pour Ron George, être un guerrier signifie protéger les terres et une personne qui travaille pour le bien de tous les membres de la collectivité. Carolyn George a affirmé que la plupart des Autochtones sont des guerriers et que c'est le fait de remplir ses obligations ou non qui détermine le statut de guerrier d'une personne. Ses responsabilités sont de protéger et de se réapproprier les terres, de protéger les femmes et les enfants, de parler publiquement pour le bien de son peuple et de s'assurer qu'il y a de la nourriture pour tous.

Nous devons également apprendre l'histoire, la langue et la culture de notre peuple, enseignés autour du feu sacré. Enfin, nous devons afficher ces connaissances et être fiers de qui nous étions et d'où nous étions.

Nous n'étions pas des intrus, des squatteurs ou tout ce que prétendaient les médias à l'époque. Nous étions, je pense, une source de fierté pour les gens et une chose aussi dont les générations futures [...] seraient fières.

Afin de respecter les obligations du guerrier, le groupe se rencontrait pour discuter des besoins de la collectivité, couper et ramasser du bois, organiser des fêtes d'anniversaire, organiser des patrouilles afin de disposer d'éventuels témoins de tout ce qui pourrait se produire, aider les aînés à se préparer pour l'hiver et recueillir des fonds pour permettre aux dirigeants du groupe de voyager (Glenn George et Maynard T. George). Le groupe n'était pas activiste.

De mai au début d'août 1993, Gerald George et plusieurs autres ont assuré la sécurité des lieux en marchant sur le périmètre du camp situé le long de la route 21. Les surveillants devaient rendre compte de tout événement aux aînés, à Carl Tolsma, Robert George fils ou Maynard T. George. Ils se voyaient comme des guerriers ou des gardiens de la paix.

6.4 Interactions entre les occupants et les militaires

Bien qu'il y ait eu des tensions entre les occupants et les militaires et que certains incidents soient survenus, la période ayant suivi l'occupation des champs de tir a été principalement calme. Aucune discussion officielle n'a eu lieu entre les habitants de Stoney Point et le personnel militaire, mais une espèce d'entente tacite existait, selon laquelle les habitants de Stoney Point restaient dans les champs de tir et ne se rendaient pas dans la zone bâtie et les militaires laissaient les gens camper dans les champs de tir.

Devant la Commission d'enquête, les occupants ont toutefois affirmé avoir été harcelés par les militaires. Les patrouilles militaires étaient bruyantes et dérangeantes : des véhicules passaient à toute heure de la nuit. Les cadets criaient des obscénités aux occupants et les appelaient les « wahoos ». Le personnel militaire s'adressait aux occupants pour leur dire qu'ils avaient oublié de payer leurs impôts. L'un des occupants a décrit comme suit la relation entre les occupants et les militaires de mai 1993 à juillet 1995 : « Nous ne faisons que nous harceler mutuellement. Comme des voisins qui passent leur temps à se quereller. »

6.5 Juillet 1993 — Incident lié à la perception de droits d'entrée

À la mi-juillet, des membres du groupe de Stoney Point ont tenté d'imposer des droits d'entrée pour l'accès à la plage militaire du lac Huron. Ils ont arrêté la circulation sur Matheson Drive, à la barrière de la plage militaire, et ont dit aux gens que, pour 5 \$, ils pouvaient utiliser toute la plage de Stoney Point. Selon Glenn George, ce geste faisait partie des efforts du groupe pour recueillir des fonds afin de couvrir les frais juridiques et autres dépenses.

L'inspecteur John Carson a témoigné avoir encouragé Maynard T. George et Glenn George à éviter tout affrontement avec la police relativement à cet incident. Glenn George a toutefois déclaré n'avoir aucun souvenir d'une telle conversation avec John Carson. Ce dernier a également déclaré sous serment avoir averti Maynard T. George que la police procéderait à des arrestations si la route était bloquée.

Trois personnes, y compris Clifford George, ont été arrêtées en rapport avec cet incident. Clifford George a arrêté une voiture et, avant même avoir parlé aux occupants, il a été placé dans une voiture de patrouille. Au détachement de Forest de la Police provinciale de l'Ontario, on a proposé à Clifford George et aux deux autres personnes arrêtées de les relâcher s'ils promettaient de ne pas s'approcher à plus de deux milles du camp militaire. Comme ils ont refusé, ils ont été conduits à la prison de Sarnia et relâchés plus tard, se voyant interdire de s'approcher du parc provincial Ipperwash et de Matheson Drive. Aucune condition n'a toutefois été imposée relativement au Camp Ipperwash.

6.6 Août 1993 — Incident relatif à l'habitation et aux biens de Kevin Simon

Kevin Simon, le fils de Marcia Simon, a déménagé dans le camp militaire à l'été de l'année 1993. Il était alors âgé de seize ans. Il habitait dans un bâtiment le long du champ de tir. Kevin Simon a ramassé des réfrigérateurs et des cuisinières inutilisés dans un immeuble résidentiel de London où il travaillait et il les a entreposés dans le bâtiment. En août 1993, des militaires sont venus avant l'aube pour l'évincer du bâtiment et enlever ses biens personnels, y compris les articles qu'il avait ramassés. Les militaires ont mis les biens de Kevin Simon dans un camion et les ont emportés.

Lorsqu'ils se sont trouvés face à Kevin Simon et à plusieurs autres occupants, les militaires ont affirmé déménager des biens d'un édifice du champ de tir. Selon les militaires, un pick-up était stationné en face du véhicule militaire et un autre véhicule a poussé le véhicule militaire dans le pick-up.

Plus tard le même jour, l'édifice a brûlé. Les occupants et les militaires se sont mutuellement accusés d'être responsables de l'incendie.

Un enquêteur a été assigné à l'incident, mais aucune accusation n'a jamais été portée. Les militaires ont refusé de retourner aux occupants les biens saisis à l'intérieur de l'édifice pendant l'enquête relative à un incendie criminel. L'inspecteur John Carson croyait que la saisie des biens n'avait rien à voir avec l'enquête relative à un incendie criminel et que les militaires n'avaient pas le droit d'utiliser cette excuse pour conserver les biens saisis. Selon lui, ils auraient dû rendre les biens à leur propriétaire. À cette époque, il y avait de la tension entre la Police provinciale de l'Ontario et les militaires; la Police provinciale croyait que les militaires devaient intervenir davantage relativement aux altercations qui survenaient et les militaires de leur côté croyaient que la police n'en faisait pas assez.

La cérémonie de fin de cours des cadets devait se tenir le samedi 21 août 1993. Les membres du groupe de Stoney Point planifiaient y assister, en signe de protestation, et inviter d'autres groupes des Premières nations à se joindre à eux. Carolyn George et d'autres femmes se sont habillées en tenue traditionnelle. Certaines personnes brandissaient des bannières disant : « Bienvenue à la Première nation de Stoney Point. » Au cours des cérémonies de fin de cours, le bois brûlé du bâtiment où habitait Kevin Simon a été déversé sur le terrain de parade.

6.7 23 août 1993 — incident mettant un hélicoptère en cause

Des hélicoptères militaires survolaient fréquemment le camp militaire la nuit. Les occupants les illuminaient avec des projecteurs à main. Le 23 août 1993, à 23 h, l'inspecteur John Carson a été avisé que deux agents de la Police provinciale de l'Ontario avaient observé un hélicoptère militaire voler et qu'ils avaient entendu des coups de feu provenant du secteur des champs de tir. Par la suite, aux alentours de minuit, John Carson a été avisé par les militaires qu'un hélicoptère militaire avait reçu une balle dans la queue. Pendant la nuit, l'inspecteur Carson a demandé qu'on dresse un périmètre de sécurité autour de la base afin de protéger la scène d'un crime.

À 1 h 45, l'inspecteur Carson s'est rendu à la résidence de Robert George fils (le père de Ron George) à Kettle Point. John Carson a demandé à Robert George fils (« Nobby ») de l'aider à avertir les occupants que la Police provinciale dresserait un périmètre de sécurité autour de la base en attendant de procéder à des recherches. M. George pensait que Carl Tolsma était à la base et qu'il serait en mesure de l'aider.

Après avoir trouvé Carl Tolsma, John Carson lui a expliqué que leurs véhicules seraient fouillés s'ils souhaitaient quitter le périmètre. Si les conducteurs refusaient la fouille, on les accuserait d'entraver l'enquête. John Carson a informé Carl Tolsma que la Police provinciale de l'Ontario avait demandé un mandat pour perquisitionner le camp militaire. John Carson a senti que Carl Tolsma comprenait le rôle de la Police provinciale et qu'il ferait sa part pour informer les occupants des mesures que la police prendrait dans les heures qui suivraient.

L'inspecteur Carson a déclaré n'avoir eu aucune inquiétude à pénétrer dans le camp militaire la nuit du 24 août 1993. Même s'il savait que les occupants étaient des chasseurs et qu'ils avaient accès à des armes, il ne croyait pas que quiconque utiliserait des armes contre un agent de police. Après l'incident du présumé tir sur l'hélicoptère, aucune menace n'a été perçue à l'égard du personnel ou des campeurs du parc provincial Ipperwash.

Avant de procéder aux recherches, le sergent-détective Mark Wright et un inspecteur de la Police provinciale ont rencontré le chef Carl Tolsma et l'ont informé qu'ils étaient sur le point d'obtenir un mandat de perquisition en vertu du *Code criminel*, qu'ils allaient pénétrer sur les lieux et effectuer des fouilles dans le périmètre de la BFC Ipperwash. Ils ont averti Carl Tolsma à l'avance afin qu'il ait le temps d'informer les résidents de ce qui se passerait.

Les recherches ont débuté autour de 11 h 35 le 24 août 1993 et se sont poursuivies jusqu'à environ 20 h 30. Les recherches visaient la partie de la base occupée par les Premières nations dans la zone non construite, la partie est de la base, ainsi que la zone nord, à l'intérieur de la base, où s'étendaient les champs de tir. Au cours de la journée, des équipes supplémentaires d'intervention en cas d'urgence (EIU) sont arrivées et les recherches se sont étendues jusqu'aux dunes du lac Huron dans la partie nord de la base.

Les occupants ont jugé les recherches intrusives et agressives. David George a déclaré que la police a laissé son camp sans dessus dessous : ils ont jeté la vaisselle par terre, jeté sa guitare sur le sol et pris certains articles de son camp, y compris du fil barbelé, du ruban adhésif, de la ficelle, un fusil à plombs et un lance-pierre. Carolyn George a affirmé que la police « avait envahi toute la zone d'un seul coup » et qu'elle ouvrait de force les roulottes lorsqu'il n'y avait personne à l'intérieur.

Le sergent-détective Wright a préparé un rapport d'enquête mentionnant que les articles ci-après avaient été trouvés : « plusieurs projecteurs à main haute tension, un (1) fusil à plombs, un (1) pistolet lance-fusées, du fil-piège militaire, plusieurs boîtes et des munitions de divers calibres. »

L'un des projectiles tirés sur l'hélicoptère a été retiré de l'appareil et soumis au Centre des sciences judiciaires pour examen. L'examen a indiqué que le

projectile avait pu être tiré avec une carabine à percussion centrale de calibre 270-.30, ou avec une arme de poing de calibre .25.

L'inspecteur John Carson a recommandé aux militaires l'arrêt des missions en hélicoptère utilisant un système infrarouge à vision frontale (FLIR) au-dessus du camp militaire. Le système FLIR comporte une caméra qui capte et saisit des images en détectant les émissions de chaleur. John Carson a déclaré qu'il croyait que les militaires avaient suivi sa recommandation et cessé les vols en hélicoptère.

Après ces incidents, le reste de l'année 1993 a été relativement calme. Une note d'information du ministre du Solliciteur général et des Services correctionnels datée du 24 septembre 1993 mentionne notamment : « Compte tenu des possibilités d'affrontement, les conflits entre les militaires, les Autochtones et la Police provinciale de l'Ontario ont été minimes. » Après mention de l'incident de l'hélicoptère et des recherches, la note d'information se termine comme suit : « La situation est revenue à ce qu'elle était avant l'incident de la fusillade. »

6.8 Septembre 1993 — La marche sur Ottawa

En septembre 1993, les habitants de Stoney Point ont organisé une marche sur Ottawa afin de sensibiliser les gens à la question de la restitution des terres du camp militaire. Un groupe de cinquante à soixante personnes a marché sur Ottawa dans le but de rencontrer le premier ministre et de lui présenter une pétition signée par bon nombre de personnes. Ils ont traversé plusieurs villes et réserves en cours de route afin de sensibiliser les Autochtones et le reste de la population à leur cause. David George a décrit cette marche dans son témoignage devant la Commission d'enquête :

R : La marche a été longue et difficile, très difficile.

Q : Avez-vous parcouru vous-même toute la distance entre Stony Point [sic] et Ottawa?

R : Non, pas sur toute la distance. Je n'ai pas pu marcher pendant peut-être deux ou trois jours, je pense. Il y avait beaucoup de monde. Presque tout le monde devait s'arrêter à un moment à cause de grosses ampoules aux talons ou de douleurs aux pieds. C'était comme si un gros clou était en train de transpercer le pied. Tout le monde marchait entre vingt-cinq et cinquante kilomètres par jour. Il n'y avait pas que trois personnes qui marchaient. Tout le monde le faisait!

Q : Et quel message vouliez-vous lancer à Ottawa?

R : Nous voulions récupérer nos terres. Nous voulions que l'armée s'en aille.

À la fin du long voyage des Autochtones, aucun représentant du gouvernement fédéral, pas même la première ministre Kim Campbell, n'a voulu les rencontrer.

Pendant que la marche de protestation cheminait vers Ottawa, Dudley George, l'un des gardiens du feu, a été le seul qui est resté sur place pour surveiller le feu.

6.9 Hiver 1993–1994 à Stoney Point

Le 8 décembre 1993, une réunion a eu lieu au Forest Golf and Country Club entre les conseillers, les aînés et les résidants de Stoney Point ainsi que deux représentants des militaires. Pendant cette réunion, les habitants de Stoney Point ont soulevé une fois de plus la question des lieux de sépulture dans le parc provincial Ipperwash, demandant « une enquête afin de déterminer qui était responsable de protéger le cimetière dans le parc provincial ».

Les Autochtones qui résidaient dans le camp militaire en 1993, 1994 et 1995 ont vécu dans des conditions difficiles. Il n'y avait pas d'électricité, d'eau courante ou d'installation de quelque type que ce soit. Pendant l'hiver de 1993 à 1994, Clifford George, âgé de 73 ans, est resté dans le camp militaire, habitant dans une petite cabane. Dudley George vivait dans sa roulotte. Kevin Simon vivait dans une petite cabane construite parmi les arbres du côté ouest des champs de tir. Bien que David George, Joe George, Glenn George, Warren George, Kevin Simon, Marlin Simon, Clayton George et Stacey George aient passé du temps au camp pendant l'hiver, Clifford George et Dudley George ont été les seules personnes qui y ont vécu de façon permanente pendant l'hiver.

6.10 Efforts pour récupérer le camp militaire — retour annoncé pour 1994

À l'automne 1993, le chef Tom Bressette a rencontré Jean Chrétien qui faisait campagne dans la région de North Lambton pendant la campagne des élections fédérales. Ovide Mercredi, le chef national de l'Assemblée des Premières nations, logeait au Holiday Inn de Point Edward et c'est là qu'il a rencontré Jean Chrétien. Le chef Mercredi a appelé le chef Bressette et lui a demandé s'il pouvait venir à Sarnia très rapidement, car il avait planifié une rencontre avec M. Chrétien. Le chef

Mercredi a affirmé au chef Bressette que M. Chrétien faisait campagne pour être le prochain premier ministre et qu'il pourrait être utile de discuter avec lui des revendications territoriales. Le chef Bressette s'est rendu à Sarnia pour y rencontrer MM. Mercredi et Chrétien.

Lorsque le chef Bressette a rencontré M. Chrétien en 1993, il lui a demandé : « M. Chrétien, quand vous étiez ministre des Affaires indiennes, vous avez pris un engagement que vous n'avez pas tenu. Si vous êtes élu premier ministre du Canada, que ferez-vous avec nos terres? Nous vous posons la question une fois de plus. Quelle est votre position dans ce dossier. » M. Chrétien a répondu : « Écoutez, si je suis élu premier ministre, je vous répondrai clairement oui ou non. Je vous en donne ma parole. Et je respecterai ce que j'ai dit. »

En février 1994, le MDN a finalement annoncé qu'il rendrait les terres de la BFC Ipperwash au ministère des Affaires indiennes. Le 22 février 1994, le chef Bressette a reçu un appel du MDN l'informant que le Camp Ipperwash serait fermé en raison de restrictions budgétaires et que les terres seraient ensuite rendues à la Première nation. Le chef Bressette a envoyé un avis à tous les membres de la Première nation Kettle et Stony Point. Cet avis se lisait notamment ainsi :

Cette journée sera célébrée comme une victoire historique par tous les membres de la Première nation Kettle et Stony Point [...] [p]ar tous ceux qui se sont battus pour le retour des terres depuis 1942, de même que par les générations futures. Nous avons persévéré et nous avons gagné!

À titre de représentants dûment élus, nous profitons de cette occasion pour vous annoncer à tous que, très bientôt, les terres qu'ont occupées nos ancêtres seront de nouveau les nôtres.

Plusieurs questions doivent encore être résolues. Nous ne pouvons laisser ces enjeux éclipser ce qui s'est produit ce soir. Les questions en suspens seront réglées en temps opportun, notamment la compensation de la perte de l'utilisation des terres à des fins économiques, le nettoyage des terres et les revendications relatives aux titulaires de billets de location.

Les terres n'ont toutefois pas été restituées. En mars 2005, la Première nation était toujours en train de négocier avec le gouvernement fédéral relativement à la restitution de ses terres.

6.11 Mars 1994 — Hommage à Clifford George et à Dudley George

En mars 1994, une cérémonie a eu lieu en l'honneur de Clifford George et de Dudley George, bâtisseurs de la nation. Marcia Simon et d'autres habitants de Stoney Point ont voulu rendre hommage aux braves qui ont poursuivi l'occupation du camp militaire dans des conditions si difficiles, pendant un hiver ayant battu des records de froid. Ils ont organisé une fête sous le thème « Survivre au premier hiver passé à Stoney Point : hommage à nos résidents de Stoney Point ». La date de l'anniversaire de Clifford George et de Dudley George se situait aux alentours du 17 mars. On leur a donc préparé un hommage pour souligner leur anniversaire et leur statut de bâtisseur de la nation. Voici une partie de l'hommage rendu à Dudley George :

Hommage à Dudley, né le 17 mars 1957. Le 17 mars 1957, un petit garçon aux cheveux bruns est né à Sarnia, le huitième « Nagdoon-sag », fils de Reginald Ransford George père et de Genevieve Pauline Rogers George.

Sa mère Genevieve lui a donné le nom d'Anthony O'Brien George, jugeant que le nom irlandais lui seyait.

Son oncle Nug et sa tante Jenny avaient eu Karen Gail, Michael Patrick (décédé en 1949), Reginald fils, Carolyn Joyce « Cully », Maynard Donald « Sambo », Perry Neil Watson « Pierre » et Joan Marie « Hoss ». Plus tard, ils ont eu David Lorne « Peter », Pamela Rose « Mouser » et, comme si ce n'était pas suffisant, ils ont adopté Lavern « Razz » pour compléter la famille. [...]

En mai 1993, Dudley a pu retourner sur sa terre natale ici à Stoney Point. Il retrouvait enfin ses racines, sa collectivité et un foyer. Maintenant, tout ce qu'il lui faut c'est une « kwe », pour produire de nombreux « Dadliinsag », quelques petits Duds et petites Dudettes [...].

En terminant, même si nous ne sommes pas toujours sérieux, nous voulons tout de même te dire, Dudley, que nous remercions Gzhe-mnidoo pour toi, pour t'avoir permis de relever ce défi. Dudley, tes cousins, tantes, oncles, frères, sœurs et toutes les personnes qui te connaissent aimeraient te dire, pour ton engagement et ta persévérance à titre d'habitant de Stoney Point, « gchi-miigwech ». Nous

souhaitons que tu poursuives ton travail de Etwaagnejig — de bâtisseur de nation pour Stoney Point. Gchi-miigwech miinwaa Mno-dbishkaa Giizhgad. Merci et bon anniversaire!

Dudley George était une personne joviale qui aimait s'amuser. C'était un homme foncièrement bon, au tempérament blagueur. Il avait un sens de l'humour incroyable et il était très extraverti. Marcia Simon était une bonne amie de Dudley et elle ne tarissait pas d'éloges à son sujet :

Il – dans sa roulotte sur les champs de tir, il avait le genre de personnalité qui fait que les gens se sentent bien autour de lui. Je me sentais toujours inspirée après avoir passé un peu de temps en sa compagnie. Il aimait faire des blagues, il était toujours d'humeur à plaisanter et à s'amuser [...].

Il prenait la plupart des situations en riant et en s'amusant. La sœur de Dudley, Carolyn George, le décrivait comme une personne qui arrivait toujours à vous faire sentir mieux en vous faisant rire : « Lorsqu'une situation vraiment grave se présentait – une situation devant laquelle tout le monde paniquait — il arrivait et disait quelque chose qui faisait rire tout le monde, allégeait l'atmosphère et vous faisait vous sentir mieux. »

6.12 Été 1994 — Politique et formation de la Police provinciale de l'Ontario

Au cours du printemps et de l'été 1994, la Police provinciale de l'Ontario a orienté et formé ses agents afin qu'ils respectent la politique élaborée pour faire face aux événements de la base des BFC Ipperwash et de l'ouest de la plage Ipperwash. L'objectif avoué de cette politique était d'éliminer la confusion relativement à ce que ferait la Police provinciale si l'armée lui demandait de se rendre dans la base en cas d'incidents. En mai 1994, le sergent d'état-major Wade Lacroix a envoyé une note de service à tous les agents de la région énonçant ce qui suit relativement à la neutralité de la Police provinciale :

Il est impératif que la Police provinciale de l'Ontario soit vue par toutes les parties comme neutre dans ce conflit territorial qui perdure. Les agents de police ne devraient donc pas prendre de pauses-café ou faire de visites prolongées à la base militaire. Si une SITUATION GRAVE se présente, telle la tentative de meurtre envers l'équipage de l'hélicoptère militaire de l'été dernier, toutes les parties en cause

devront considérer la Police provinciale comme un organisme d'application de la loi neutre pour que les enquêteurs puissent faire leur travail efficacement.

Le sergent-détective Wright a également rédigé une note de service « visant avec un peu de chance à dissiper quelque peu la confusion » entourant la position de la Police provinciale de l'Ontario « relativement au maintien de l'ordre dans la zone des chalets sur la plage Ipperwash », à la suite d'une rencontre entre les représentants de la Police provinciale et les conseillers juridiques et les représentants de la West Ipperwash Cottage Owners Association. L'association se demandait à quel type de services de maintien de l'ordre les résidents pouvaient s'attendre « lorsqu'ils appelaient la police parce qu'eux, leur famille ou leur propriété faisaient l'objet de "harcèlement" par les Autochtones ». Le sergent-détective Wright a écrit :

2. Les procureurs régionaux de la Couronne et notre Direction des services juridiques ont expliqué qu'en raison de la bataille juridique imminente relativement à la propriété des terres [de la plage ouest Ipperwash], les Autochtones font maintenant valoir le concept d'« APPARENCE DE DROIT ».

3. En conséquence, toute poursuite pour entrée sans autorisation en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* n'entraînerait selon toute probabilité, aucune condamnation devant les tribunaux.

4. C'est pourquoi nous avons reçu la directive de NE PAS PORTER D'ACCUSATIONS POUR ENTRÉE SANS AUTORISATION EN VERTU DE LA *LOI SUR LES INFRACTIONS PROVINCIALES* relativement aux incidents impliquant des Autochtones dans les zones avant, latérales et arrière des maisons se trouvant sur la plage.

La note continue en précisant les accusations qui pourraient être portées. Elle indique notamment : « N'oubliez pas que nous sommes une entité neutre. Nous prendrons des mesures coercitives à l'égard de QUICONQUE enfreindra la loi, peu importe la race de la personne. »

Le matériel de formation de la Police provinciale propre au dossier Ipperwash contient une carte désignant la zone ouest de la plage Ipperwash comme une propriété « sujette à des revendications territoriales par la bande de Kettle et Stony Point ». En ce qui a trait au camp militaire, la carte précise : « [L]e camp militaire sera rendu à ses propriétaires Autochtones, mais les négociations

prennent du temps. » Le matériel de formation présente ensuite une variété d'accusations criminelles et autres susceptibles d'être portées, y compris les faits qui devaient être prouvés, de même que des renseignements relatifs aux arrestations et aux libérations. Une formation obligatoire a eu lieu en juin 1994.

6.13 1994 — Création de l'Opération Maple et arrivée du capitaine Howse

À un certain moment en 1994, les militaires ont mis sur pied l'Opération Maple. Le capitaine Allan Percy Howse a été affecté au Camp Ipperwash à titre de commandant en juillet 1994. Il a décrit l'Opération Maple comme une opération de sécurité mise en place pour assurer la transmission en temps opportun de l'information relatives aux activités du Camp Ipperwash, aux échelons supérieurs, de protéger les biens du camp dans la mesure du possible et assurer la sécurité du personnel. La mission de l'Opération Maple était de veiller à « la sécurité des biens et du public à un coût minimal ». Le personnel affecté à l'Opération Maple comprenait des agents chargés de la patrouille de campagne et un détachement de la police militaire.

Après son arrivée au Camp Ipperwash, le capitaine Howse a rencontré Carl Tolsma afin de négocier des questions comme l'aspect sécurité de l'Opération Maple. À son arrivée, le capitaine Howse a reçu la directive de surveiller les zones occupées, mais de ne pas intervenir. En juillet 1994, les sites occupés se trouvaient le long de la route 21, dans le secteur des champs de tir, et dans les dunes donnant sur le lac Huron. Vers la fin de novembre 1994, selon le capitaine Howse, « comme on l'avait annoncé que le gouvernement prévoyait restituer la propriété des terres de la base des BFC Ipperwash aux Autochtones, la fréquence des conflits et des affrontements à l'intérieur du camp a diminué ». Il a également compris que « l'objectif de l'Opération Maple était de continuer d'éviter les affrontements, de veiller avec diligence raisonnable à la sécurité publique, de réduire au minimum les menaces à la propriété publique par le retrait des biens recouvrables des lieux ainsi que de maintenir dans le camp un niveau prudent de personnel minimal ».

À titre de commandant, le capitaine Howse avait notamment comme rôle de superviser le retrait des biens recouvrables des lieux, c'est-à-dire de tous ceux qui pouvaient être emportés. Outre les armes à feu et les munitions gardées par la police militaire ou les agents affectés à la patrouille, il n'y avait aucune arme à feu ou autre ou munitions au Camp Ipperwash : les dépôts de munitions et d'armes avaient été enlevés en 1993.

La principale tâche de la police militaire était d'assurer la sécurité de la zone construite et celle de la patrouille était de surveiller la zone de formation (zone de 2 000 acres, incluant la zone broussailleuse des champs d'entraînement des chars d'assaut, mais excluant les champs de tir). Ils ne devaient toutefois pas se rendre dans les camps montés par les occupants. On a toujours prôné une démarche évitant l'affrontement.

6.14 1995 — Une frustration croissante

Le 30 mars 1995, le capitaine Howse a informé ses supérieurs des points soulevés durant une entrevue radio avec Carl Tolsma :

- a. l'occupation des terres (Ipperwash) par des particuliers visait à démontrer qu'ils ne reculeraient plus dans leurs démarches pour recouvrer leurs terres;
- b. comme dans toute autre collectivité, les plus jeunes membres de la bande sont difficiles à contrôler et la violence signalée est exagérée;
- c. la police locale (Police provinciale de l'Ontario) ne veut pas intervenir pour contrôler les Autochtones chahuteurs;
- d. ce comportement ira en empirant si le gouvernement n'agit pas rapidement pour restituer les terres et les résidents locaux devraient exercer des pressions sur les députés locaux afin de forcer le gouvernement à agir;
- e. le gouvernement refusera aux Autochtones le droit de travailler au nettoyage de leurs terres, ce qui leur enlèvera du travail;
- f. la position du ministre des Affaires indiennes selon laquelle « nous faisons tous partie d'une même bande » est acceptée et le gouvernement devrait restituer les terres à tout le monde.

Carl Tolsma s'inquiétait du temps qu'il fallait pour résoudre les questions liées à la restitution des terres.

En mai 1995, les militaires ont appris que Glenn George avait été élu chef du groupe de Stoney Point. Au début de l'hiver 1994, le capitaine Howse a discuté avec Glenn George pendant une patrouille quant à son point de vue sur les terres, l'histoire des terres et les raisons pour lesquelles ces terres étaient importantes pour le groupe de Stoney Point. Au début, le ton des discussions n'était pas conflictuel. Mais, selon le capitaine Howse, au printemps 1995, les choses ont commencé à changer.

Glenn George a témoigné ne jamais avoir été élu chef du groupe de Stoney Point. Il ne voulait pas tenir le rôle de chef ni de conseiller. Il avait été élu conseiller en juin 1993, mais il ne se rappelait pas l'avoir été en 1994. Selon lui, les décisions devaient être prises par consensus, selon la culture autochtone.

En mai 1995, Glenn George a questionné le capitaine Howse sur la présence des militaires dans le camp. Que faisaient-ils là et pourquoi n'avaient-ils pas déjà quitté le camp? Le capitaine Howse a qualifié le ton de M. George de revendicateur et d'accusateur. Le capitaine Howse a compris que Glenn George exprimait sa frustration relativement au fait que les Autochtones attendaient depuis si longtemps le retour de leurs terres et que toujours rien ne s'était passé.

Au printemps 1995, le journal des incidents de la base des BFC Ipperwash a été créé. L'inspecteur John Carson a parlé avec le sergent-détective d'état-major intérimaire Mark Wright de la tenue d'un journal quotidien réactif et proactif. Le journal des incidents de la base des BFC Ipperwash, tenu du 2 mai 1994 au 10 août 1995, devait consigner tous les incidents signalés aux détachements de Forest et de Grand Bend de la Police provinciale de l'Ontario. Les incidents signalés étaient traités de la même façon que les rapports officiels. Des renseignements tirés des notes des membres de la Police provinciale étaient intégrés au journal. Les entrées du journal étaient triées chronologiquement par date, heure, emplacement et source. John Carson pouvait ainsi voir qui était la personne responsable au moment d'un incident et lui parler s'il avait besoin de plus d'information. Le journal était conservé au détachement de Forest de la Police provinciale.

Les 14 et 15 mai 1995, les membres du groupe de Stoney Point et de la Première nation Kettle et Stony Point ont protesté : des affiches ont été placardées sur le périmètre du camp de trente à quarante personnes se sont rassemblées à la barrière du camp afin de protester contre l'évaluation environnementale prévue par le MDN et des gens se sont rassemblés à l'« Argument Hall » dans la zone de formation.

En juin 1995, le capitaine Howse croyait qu'à mesure que leur frustration augmentait, les occupants devenaient plus agressifs afin de persuader les militaires de quitter le camp. Le 12 juin 1995, le capitaine Howse et un autre militaire étaient en patrouille dans la zone de formation, lorsque des pierres ont été lancées vers leur véhicule. Le capitaine Howse a signalé à ses supérieurs que l'incident indiquait que les tentatives d'intimidation prenaient de l'ampleur, puisque des objets durs comme des pierres et des blocs de bois, plutôt que des pommes ou des patates avaient été utilisés. Le capitaine Howse croyait que l'incident reflétait l'inquiétude et la frustration grandissantes des occupants quant au temps que mettaient les militaires à quitter le camp.

Selon l'inspecteur John Carson, aux alentours du milieu ou de la fin juin 1995, la tension a augmenté à l'intérieur du camp militaire. C'était dû selon lui à une frustration grandissante de la part des occupants relativement à la lenteur du rythme auquel progressaient les négociations, ainsi qu'au nombre croissant d'altercations qui survenaient entre les militaires et les occupants. C'est à cette époque que John Carson a appris que Glenn George occupait vraisemblablement un rôle de premier plan.

C'est également à cette époque que le personnel militaire aurait lacéré les pneus du véhicule d'un occupant. Marlin Simon a déclaré sous serment que les pneus du véhicule étaient à plat. Il a également dit que les occupants surprenaient souvent les militaires en train de fouiller dans leurs camps. Kevin George a parlé dans son témoignage d'un incident au cours duquel un militaire saoul avait lacéré les pneus du tout terrain de son frère (Marlin Simon). David George a déclaré qu'un membre du personnel militaire avait lacéré les tentes de certaines personnes, volé des drapeaux et perforé des pneus. Glenn George a tenté de faire en sorte que la Police provinciale de l'Ontario enquête sur le dégonflement des pneus, sans résultat.

Le 27 juin 1995, un incident impliquant Glenn George est survenu. À la suite des événements de la soirée et de la nuit du 27 juin, le capitaine Howse a fait ériger temporairement des barricades sur un pont traversant un petit ruisseau qui séparait la zone bâtie de la zone de formation. Certaines parties des barricades sont demeurées sur le pont. Le 27 juin 1995, la police militaire a signalé au capitaine Howse que Glenn George était sur le pont en train d'enlever les barricades. Glenn George a témoigné sous serment avoir retiré les poteaux en acier et le fil barbelé de la route. Le capitaine Howse est allé sur le pont pour voir ce que Glenn George faisait, et lui et Glenn George ont eu un différend. Glenn George a ensuite percuté latéralement le véhicule du capitaine Howse avec son tracteur. Au cours de l'affrontement, Glenn George a dit avoir eu peur que des membres de son groupe soient blessés. Glenn George a déclaré durant son témoignage devant la Commission d'enquête qu'il était dangereux de laisser cela sur la route, alors qu'il n'y avait aucune affiche ni aucun feu pour avertir les gens. Il a signifié au capitaine Howse que le personnel militaire ne devrait pas se trouver dans aucune partie des terres et qu'il devait quitter les lieux. L'incident a été signalé à la Police provinciale et l'agent-détective Speck a mené une enquête.

Des accusations ont été portées contre Glenn George. Il a avoué sa culpabilité et a été reconnu coupable de méfait de moins de 5 000 \$, d'avoir proféré des menaces de mort et de deux chefs d'accusation pour voies de fait. Il a été condamné avec sursis et placé en probation pour une période de quinze mois. Glenn George a témoigné devant la Commission d'enquête qu'il n'acceptait pas le fait

de se retrouver avec un casier judiciaire pour avoir occupé les terres qu'il considérait comme son héritage. Il a affirmé dans son témoignage qu'il serait juste de dire qu'avant de déménager dans le champ de tir, ses relations avec la police étaient normales, alors qu'après elles sont devenues plus difficiles. Il affirme ne pas être le seul à avoir vécu cette expérience.

À la fin de juin, l'armée a suspendu toutes les patrouilles dans la zone de formation : « Les patrouilles seront restreintes à la zone bâtie du camp et au périmètre extérieur [de la clôture extérieure du camp]. Afin d'éviter tout affrontement inutile, les zones occupées par le groupe de Stoney Point ne feront pas l'objet de patrouilles. »

À la demande de Glenn George, on a mis fin aux patrouilles en véhicule tout terrain de la Police provinciale de l'Ontario qui traversaient le camp militaire entre la région ouest d'Ipperwash et Port Franks.

Le 30 juin 1995, l'inspecteur John Carson a rencontré les militaires. Ils ont parlé de la décision de la police militaire de patrouiller le périmètre extérieur de la base, notamment autour des champs de tir. Il n'y aurait pas de patrouille dans la zone de formation et, après le crépuscule, il n'y aurait pas de patrouille à l'extérieur de la zone bâtie de la base militaire. John Carson savait que les militaires retireraient la plus grande partie de leur matériel de la base au plus tard le 15 juillet 1995. Le plan des militaires était de retirer les biens de la base des BFC Ipperwash pendant la période du 3 au 17 juillet 1995, de sorte que tous les biens recouvrables soient retirés du camp le 17 juillet 1995. Par biens recouvrables on entendait tous ceux qui pouvaient aisément être déplacés, comme les véhicules, le matériel, les fournitures de bureau et les meubles.

À la fin de juin 1995, le capitaine William Douglas Smith est nommé commandant tactique ou officier commandant des forces de sécurité à la BFC Ipperwash. Le capitaine Smith avait été indirectement relié à la BFC Ipperwash depuis mai 1993, pendant qu'il servait à titre d'officier de sécurité et de commandant de la police militaire à la base des BFC de Toronto, et qu'il coordonnait des périodes de détachement de six semaines d'agents de la police militaire à la base des BFC Ipperwash. Le rôle du capitaine Howse a changé à l'arrivée du capitaine Smith : il a pris en charge les responsabilités administratives, alors que le capitaine Smith s'est vu confier la responsabilité des activités et de la protection des biens du camp. À son arrivée, le capitaine Smith a compris que la politique des BFC consistant à éviter tout affrontement avec les occupants n'avait pas changé depuis qu'elle avait été mise en place en 1993.

Le capitaine Smith considérait que son rôle était de maintenir un certain calme dans une situation qui semblait assez conflictuelle et de tenter de remettre la base de façon pacifique au groupe de Stoney Point. Le capitaine Smith a établi

une liaison avec le sergent d'état-major Charlie Bouwman du détachement de Grand Bend de la Police provinciale de l'Ontario.

Il y a eu très peu d'incidents en juillet au camp militaire ou dans le parc, à l'exception des questions en suspens relativement aux militaires. John Carson s'est peu impliqué du 3 au 27 juillet 1995.

Le 4 juillet 1995, le capitaine Smith a rencontré le Conseil de bande de la Première nation Kettle et Stony Point. Le capitaine Smith voulait durant cette réunion se présenter et expliquer ce que les militaires tentaient de faire dans le but de tenter de trouver une solution au problème de violence ou de violence potentielle sur la base. Les membres du conseil ont toutefois affirmé au capitaine Smith n'avoir aucun contrôle sur les occupants du camp militaire.

Le 5 juillet 1995, le capitaine Smith a senti que tous les groupes étaient en mode d'attente pour voir « qui bougerait le premier ». Un calme inquiet régnait, alors qu'ils attendaient de voir comment les choses progresseraient.

6.15 Juillet 1995 — Formation de sensibilisation interculturelle

Une formation de sensibilisation interculturelle (FSI) a été donnée au personnel militaire les 12 et 13 juillet 1995 dans le camp. Priscilla George, qui travaillait pour le gouvernement provincial à Toronto à l'Unité des politiques en matière d'éducation des Autochtones du ministère de l'Éducation et de la Formation, a communiqué avec Bob Antone. Elle lui a dit qu'elle avait reçu un appel du MDN, ou de quelqu'un, lui demandant si elle connaissait des personnes qui seraient capables de faire de la sensibilisation auprès du personnel militaire d'Ipperwash. Elle a demandé à M. Antone s'il accepterait de faire ce travail. M. Antone a accepté.

Un certain nombre de personnes ont agi à titre de formateurs ou de facilitateurs : Bob Antone, Bruce Elijah, Dick Bressette, aîné, Première nation Kettle and Stony Point, le capitaine David Scandrett des Rangers canadiens, Priscilla George et Leigh Jessen de l'Unité des politiques en matière d'éducation des Autochtones du ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, Paul Trivett et Murray Wood de la Section des services policiers des Premières Nations de la Police provinciale de l'Ontario et Peter Moon, journaliste au Globe and Mail. Bien qu'une invitation ait été envoyée au groupe de Stony Point, aucun des occupants n'y a assisté.

Bob Antone s'est aperçu qu'il y avait un peu de harcèlement entre les soldats et les hommes de Stony Point et que certains militaires tenaient des propos racistes à l'égard des habitants de Stony Point. L'une des raisons du processus de sensibilisation était d'éviter toute aggravation de la situation. L'objectif visait la sensibilisation culturelle afin d'aider les gens à mieux comprendre la vision du

monde et la culture des Autochtones. Le personnel militaire ne comprenait pas l'attitude des habitants ni le fait qu'ils puissent éprouver un sentiment profond d'enracinement à l'égard de ce qu'ils considéraient toujours être les terres de Stoney Point. La sensibilisation avait ainsi pour objet de créer des liens entre le personnel militaire et les habitants de Stoney Point qui occupaient le champ de tir.

Dans le cadre de cette sensibilisation, Bob Antone et Bruce Elijah ont exposé le point de vue autochtone de ce qui s'était passé en Amérique du Nord et expliqué les répercussions qu'a eu l'invasion de l'Amérique du Nord sur le tempérament et la dynamique des Anishnabek ou des Ongwahonay et sur la façon dont elle a provoqué l'émergence de certaines attitudes et croyances concernant la société. M. Antone a déclaré durant son témoignage : « [L]es gens disent : “Bien, pourquoi ne fais-tu pas confiance aux hommes blancs?” Je leur répons : “Pourquoi devrais-je leur faire confiance? Montrez-moi un traité qu'ils n'ont pas violé. Montrez-moi un accord qu'ils ont respecté”. Ce fait constitue une raison suffisante pour ne pas faire confiance aux hommes blancs. C'est une réalité qui touche nos collectivités. » M. Antone croyait avoir réussi à faire comprendre au personnel militaire le point de vue autochtone en ce qui avait trait aux relations, aux traités et aux rapports entre la société occidentale et la société autochtone.

Selon Bob Antone, la formation de sensibilisation interculturelle a connu un certain succès. Il a entendu dire que le nombre d'incidents entre les résidents de Stoney Point et les hommes chargés de patrouiller le secteur avait diminué. Le capitaine Smith lui a confié que la formation avait contribué à réduire l'intensité des interactions entre les hommes de la base.

Bob Antone et Bruce Elijah ont rencontré les habitants de Stoney Point peu après la formation afin de discuter avec eux et de savoir s'il était possible de trouver des arrangements concernant leur cohabitation sur le territoire.

Dans le cadre de la FSI, un plan a été élaboré dans le but de rassembler tout le monde durant une réunion qui se tiendrait le 26 août 1995. Dans son rapport de situation daté du 14 juillet 1995, le capitaine Smith a dressé la liste des personnes et des représentants des groupes en cause qu'on souhaitait y convier. Il croyait que cette réunion contribuerait à diminuer les tensions entre les habitants de Stoney Point et le personnel militaire du Camp Ipperwash tout en permettant d'achever l'évaluation environnementale et la restitution ordonnée des terres.

En ce qui concerne la réunion prévue le 26 août 1995, on a fortement conseillé de réduire au minimum la participation militaire. Selon le capitaine Smith, aucun effort ne devait être ménagé pour appuyer cette rencontre, qui donnait aux militaires l'occasion de régler une situation conflictuelle, d'atteindre l'objectif politique de restituer un « territoire nettoyé » et d'établir avec les membres des Premières nations un lien de confiance en vue de revendications territoriales futures.

Le capitaine Smith a compris que le chef Tom Bressette n'appuyait pas la réunion prévue pour le 26 août 1995 et que Bob Antone et Bruce Elijah espéraient pouvoir le rencontrer le 25 ou le 26 juillet afin de le convaincre d'appuyer cette réunion.

Le 27 juillet 1995, le capitaine Smith a signalé que Bob Antone était toujours en pourparlers avec le groupe de Stoney Point, qui était en voie de choisir trois personnes pour assister à la réunion prévue le 26 août. En fin de compte, aucune réunion n'a eu lieu le 26 août 1995.

La date cible du retrait des biens recouvrables a été repoussée du 17 au 28 juillet 1995. Le nettoyage final de la zone bâtie devait se terminer le 4 août. Bien que presque tous les biens avaient été retirés le 28 juillet, il en restait toujours sur les lieux.

6.16 Juin 1995 — Campagne et élection de Michael Harris et du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario

En juin 1995, le Parti progressiste-conservateur de Michael Harris a remporté l'élection provinciale et M. Harris est devenu premier ministre de la province⁵. Peu après son élection, M. Harris a nommé les membres de son conseil des ministres, dont Charles Harnick au poste de procureur général et ministre responsable des Affaires autochtones, Christopher Hodgson à celui de ministre des Richesses naturelles et Robert Runciman à celui de solliciteur général. Chacun de ces ministres et leur ministère respectif, ainsi que le premier ministre, allaient bientôt jouer un rôle dans l'intervention du gouvernement relative aux événements du parc provincial Ipperwash.

Le Parti progressiste-conservateur avait durant la campagne fait la promotion d'un ensemble de politiques désignées collectivement sous le non de « La révolution du bon sens ». Cette plate-forme avait d'abord été mise de l'avant en 1994 après avoir été élaborée durant un certain nombre d'années, au moment où le Parti progressiste-conservateur constituait l'Opposition officielle. La révolution du bon sens n'abordait pas explicitement les questions et les politiques liées aux Premières nations; M. Harris a tout de même déclaré qu'un certain nombre d'initiatives et de politiques économiques de cette plate-forme auraient des répercussions sur les autochtones de l'Ontario.

5 M. Harris a été élu député pour la première fois en 1981 dans la circonscription de Nipissing, après quoi il est devenu adjoint parlementaire du ministre de l'Environnement (1983-1985), ministre des Richesses naturelles (1985), ministre de l'Énergie (1985), leader parlementaire de l'Opposition (1985-1986) et critique en matière de richesses naturelles (1985-1986). Avant d'être élu député, M. Harris a entre autres été professeur. Il a également travaillé dans une entreprise familiale du domaine du tourisme et des centres de ski et a exercé de 1975 à 1981 la fonction de conseiller scolaire au Conseil de l'éducation de Nipissing.

Avant son élection en juin 1995, le Parti progressiste-conservateur avait tenu une série de consultations publiques dans le cadre desquelles les questions relatives aux Premières nations avaient fait l'objet de discussions. En janvier 1995, M. Harris a visité le Nord de l'Ontario dans le cadre de ce qu'on a appelé la tournée « Northern Focus ». Un document de campagne intitulé « Une voix pour le Nord » a ensuite été ébauché à partir de ce que la population avait dit durant les consultations publiques tenues pendant cette tournée. Les municipalités, les exploitants d'entreprises touristiques, les pêcheurs, les trappeurs et les chasseurs non autochtones, ainsi que les entreprises du secteur des ressources avaient pris part aux réunions. Il semble toutefois que les Premières nations n'aient pas participé à l'élaboration des grandes lignes du document « Une voix pour le Nord ».

Dans la partie du document portant sur les questions autochtones, on présentait les préoccupations des non-Autochtones concernant le processus de négociations lié aux revendications territoriales :

De la colère et de la rancœur ont commencé à se faire sentir à l'égard de la façon dont Queen's Park traite les revendications territoriales des Autochtones dans le Nord de l'Ontario. *Les non-Autochtones ont exprimé leurs préoccupations et leur mécontentement relativement au fait que les négociations liées aux revendications territoriales se font à huis clos.* La majorité du territoire ontarien étant visé par l'une ou l'autre des diverses revendications territoriales, les entreprises de l'industrie des ressources ont exprimé leurs inquiétudes concernant les répercussions sur le développement à long terme d'éventuels règlements rattachés aux droits de propriété.

Dans de nombreux cas, on a découvert dans le cadre de la tournée « Northern Focus » que Queen's Park aliénait les non-Autochtones. Certains croient que deux systèmes de protection des terres sont en train de se mettre en place : un pour les Autochtones et un pour les autres. (italique ajouté)

Dans « Une voix pour le Nord », M. Harris affirmait que, s'il venait à être élu premier ministre, les non-Autochtones seraient intégrés dans le processus de négociation lié aux revendications territoriales mettant le gouvernement en cause :

NOS ENGAGEMENTS

Un gouvernement dirigé par Mike Harris rétablira l'équilibre entre les intérêts des Autochtones et ceux des non-Autochtones de l'Ontario en voyant à ce que toutes les parties intéressées bénéficient d'une

représentation dans les négociations liées aux revendications territoriales des Autochtones. Les droits des Autochtones doivent être respectés, mais les négociations liées aux revendications territoriales “ne peuvent pas être que l’apanage des bureaucrates et des chefs des bandes indiennes.

En outre, il est important de rétablir un équilibre entre les droits de chasse et de pêche des Autochtones et les priorités de conservation un garantissant un traitement équitable à tous les Ontariens.

Dans un document portant sur la planification et les municipalités, qui est resté confidentiel jusqu’à l’élection du gouvernement, le Parti progressiste-conservateur indiquait que, s’il accédait au pouvoir, il encouragerait le développement économique dans les collectivités Autochtones et il s’efforcera de rétablir l’équilibre entre les droits de chasse et de pêche des autochtones et les priorités de l’Ontario en matière de conservation. Ce document, intitulé « Bringing Common Sense to Community Development », précisait également que le parti souhaitait insister sur l’application des « mêmes règles de conservation pour tous les Ontariens ». Finalement, on pouvait y lire que le gouvernement « travaillait avec les chefs autochtones afin de tenir compte des préoccupations et du point de vue des Autochtones dans l’élaboration des politiques du gouvernement ».

Le document n’abordait pas les implications de ces objectifs relativement aux obligations dont doit s’acquitter la Couronne aux termes de l’article 35 de la *Loi constitutionnelle*. À titre de premiers occupants du territoire qui est devenu par la suite le Canada, les Autochtones jouissent de certains droits exclusifs dont ne bénéficient pas les autres Canadiens. Les Autochtones jouissent également de droits que leur confèrent les traités que la Couronne a signés avec eux ou leurs ancêtres. L’article 35 de la *Loi constitutionnelle* reconnaît et affirme ces droits.

Malgré les prises de position énoncées dans ces documents, M. Harris a déclaré qu’il ne savait pas encore quelle allait être l’orientation de son gouvernement à l’égard des questions autochtones avant son élection et au cours des deux mois qui l’ont suivie. Les grandes priorités de son gouvernement transparaissent de façon évidente dans les politiques énoncées dans « La révolution du bon sens » et, plus tard, dans le discours du Trône du premier ministre Mike Harris ainsi que le programme législatif : les questions économiques, y compris les compressions budgétaires de deux milliards de dollars imposées par le gouvernement du Parti progressiste-conservateur durant sa première année au pouvoir.

M. Harris a déclaré que ni lui ni son gouvernement n’avaient adopté à l’été 1995 la position voulant que les Autochtones ne jouissent pas de droits spéciaux.

D'autres témoins ont affirmé le contraire. Gordon Peters était le chef régional des Chiefs of Ontario en 1995. Son organisme n'est jamais entré en communication avec le nouveau gouvernement durant les mois qui ont suivi l'élection de juin 1995. Il a déclaré que normalement les chefs rencontraient les nouveaux premiers ministres et leur conseil des ministres peu après l'élection afin de discuter de leurs relations. Par contre, aucune rencontre n'a eu lieu avec le gouvernement de Mike Harris concernant l'avenir des relations intergouvernementales et aucun dialogue comparable à celui que les chefs avaient entretenu avec le gouvernement néo-démocrate précédent n'a été engagé.

M. Peters a décrit la stratégie électorale du Parti progressiste-conservateur comme mettant l'accent sur l'idée d'un traitement « égal » de tous les membres de la société, y compris les Autochtones. Il a expliqué ce que la notion de traitement « égal » signifiait pour les Autochtones lorsqu'elle est appliquée à leur relation avec la Couronne :

Cela signifie que le gouvernement s'apprête à accélérer le processus d'assimilation. Ils vont tenter de faire en sorte qu'on devienne comme le reste de la société. Cela signifie que le gouvernement ne tiendra plus compte de nos relations fondées sur des traités et [...] reviendra pratiquement à l'époque du livre blanc de 1969 qui exposait le processus selon lequel [...] les peuples indigènes se feraient absorber par la politique du Canada.

M. Peters a ajouté que, du point de vue des Chiefs of Ontario, les politiques et les démarches du nouveau gouvernement démontraient que ce dernier avait l'intention d'ignorer les aspects historiques et constitutionnels des relations des Premières nations avec la Couronne.

Certains membres de la fonction publique ayant participé au breffage du nouveau gouvernement à l'été 1995 ont exprimé des préoccupations semblables à celles qu'à soulevées M. Peters. Ils ont dit que certains ministres et leur personnel politique semblaient ne pas connaître suffisamment le statut constitutionnel particulier et la protection dont bénéficient les Autochtones en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*, que le gouvernement provincial était tenu de respecter.

Julie Jai était directrice des services juridiques par intérim du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario en 1995. Elle a affirmé dans son témoignage que le ministre Harnick, le procureur général, semblait réceptif aux exigences constitutionnelles imposées au gouvernement à l'égard des Autochtones. Pendant l'été 1995, M^{me} Jai a également informé le ministre des Richesses naturelles et son

personnel, de même que certains membres du bureau du premier ministre, des questions autochtones et de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*. Elle a déclaré sous serment que certains membres du personnel du premier ministre, dont Deb Hutton, attachée de direction du premier ministre Harris, ont semblé initialement « surpris du fait [...] que les Autochtones avaient des droits protégés par la constitution et que le gouvernement provincial avait certaines obligations et contraintes à leur égard ». Le personnel du bureau du premier ministre a demandé à M^{me} Jai de préparer davantage de documentation sur les fondements juridiques de ces droits et obligations et cette dernière s'est exécutée.

M^{me} Jai a déclaré que, lorsqu'elle a assisté à une réunion du ministère des Richesses naturelles sur les obligations constitutionnelles du gouvernement provincial à l'égard des autochtones, le ministre des Richesses naturelles Christopher Hodgson et son personnel ont mis l'accent sur le fait qu'à leur avis, peu importe l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*, les Autochtones avaient les mêmes droits que tout le monde. M^{me} Jai a répété que les Autochtones jouissaient d'un statut spécial à titre de premiers occupants des terres et que le gouvernement provincial était légalement tenu de respecter ce statut. Elle a déclaré sous serment avoir compris que le ministre et son personnel maintenaient leur position réfutant les droits spéciaux des Autochtones.

M^{me} Jai a déclaré que le manque apparent de connaissances et de préoccupation du nouveau gouvernement quant aux obligations de la province à l'égard des autochtones représentait un « virage à 180 degrés » par rapport aux pratiques et aux politiques du gouvernement précédent. Elle et d'autres employés du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario étaient inquiets au sujet des implications de ce virage et des conséquences possibles sur les relations entre les Autochtones et la province de même que sur la capacité des employés du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario à faire leur travail.

Shelley Spiegel, qui, en septembre 1995, occupait le poste de coordonnatrice générale intérimaire au Bureau du Conseil des ministres, traitait fréquemment avec les membres du bureau du premier ministre de questions de politique. Elle était chargée de fournir des conseils dans divers domaines, y compris les affaires autochtones. M^{me} Spiegel a déclaré que, pendant l'été 1995, elle comprenait que le nouveau gouvernement s'apprêtait à prendre une nouvelle orientation à l'égard des politiques touchant les Autochtones. Bien qu'elle ne puisse se rappeler aucune politique ou directive précise concernant les Autochtones, elle comprenait que le nouveau gouvernement n'avait pas l'intention d'accélérer les progrès réalisés au cours des dix dernières années par les gouvernements qui se sont succédés en ce qui a trait aux droits des Autochtones et que la « nouvelle orientation » comporterait une démarche moins sympathique.

M^{me} Hutton a affirmé que, à sa connaissance, le gouvernement Harris n'avait pas l'intention de ne tenir aucun compte soit des exigences constitutionnelles relatives aux droits des Autochtones, soit des droits juridiques des peuples autochtones ne relevant pas de la Constitution.

Le ministre Hodgson et son attaché de direction Jeff Bangs ont tous deux témoigné que M. Hodgson n'a fait aucune déclaration, et ne prévoyait pas en faire, niant que les Autochtones avaient des droits protégés par la constitution ou marquant son intention de ne pas tenir compte de ces droits. Ils ont tous deux fourni des preuves selon lesquelles le ministre Hodgson avait consacré beaucoup de temps à titre de ministre des Richesses naturelles aux questions autochtones et qu'il était pleinement conscient des obligations qu'imposait l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*.

Larry Taman, sous-procureur général à l'été de 1995, avait plusieurs années d'expérience dans la fonction publique. Il a participé à de nombreuses réunions dont M^{me} Jai se souvient. Il a déclaré ne pas se souvenir avoir entendu dire que le gouvernement insisterait sur le fait que les Autochtones n'avaient pas de droits ancestraux ou issus de traités durant les réunions auxquelles il a assisté. M. Taman s'est rappelé toutefois d'indices selon lesquels des membres du cabinet du premier ministre exploraient certaines différences relatives aux politiques qu'ils pourraient exploiter et ils parlaient des enjeux d'un point de vue autre que celui du gouvernement précédent. Il a affirmé, toutefois, que le premier défi de tout gouvernement est de faire la transition entre la campagne électorale et le pouvoir.

M. Taman a fait remarquer que la différence entre un gouvernement en campagne électorale et un gouvernement au pouvoir était que, pendant la campagne, les discours avaient souvent des conséquences limitées, alors que les déclarations d'un gouvernement peuvent avoir des conséquences graves. Les nouveaux membres du gouvernement devaient donc trouver des façons d'être plus prudents dans leurs déclarations et peut-être recevoir une formation de la part de professionnels de la fonction publique. Il a convenu que les membres du nouveau gouvernement progressiste-conservateur étaient en plein processus de transition et de formation à l'été de 1995 et que c'était le rôle de la fonction publique professionnelle en poste à l'époque du changement de gouvernement de les aider à faire la transition entre la campagne et le pouvoir, en les informant de certains faits de droit ou de politique gouvernementale.

Avant les élections de juin 1995, Larry Taman a demandé au personnel du procureur général de préparer un document d'information en prévision d'un changement possible de gouvernement afin de s'assurer que les fonctionnaires du ministère seraient bien préparés pour informer, éduquer et aider un éventuel nouveau gouvernement. Plusieurs ministres et leur personnel ont témoigné que,

pendant l'été 1995, ils ont entrepris toute une série de réunions visant à les orienter quant aux dossiers relevant de leur portefeuille. Il était donc parfois difficile pour ces témoins de se rappeler certaines réunions en détail ou tout simplement de se les rappeler.

Il est évident que les divers intervenants avaient des perceptions et des visions différentes des politiques du nouveau gouvernement. Il est possible que ce dernier ait négligé de réfléchir à certaines questions au moment d'adopter ses positions. Comme l'a affirmé M. Taman, il y a une différence entre un parti en campagne électorale et un parti au pouvoir et, pendant la période de transition entre les deux, les membres de l'équipe politique doivent s'adapter à leur nouveau rôle et les fonctionnaires et autres intervenants doivent s'adapter au nouveau gouvernement.

6.17 Juin à septembre 1995 — ministères et bureaux du gouvernement de l'Ontario

Avant d'aborder les événements de septembre 1995 et les activités du gouvernement provincial pendant la crise survenue à Ipperwash, il pourrait être utile de comprendre les relations entre les ministres, leur personnel politique et les fonctionnaires ainsi que les rôles et les responsabilités précis des diverses personnes et des divers ministères de la province de l'Ontario à l'été et à l'automne 1995.

6.17.1 Structure du gouvernement provincial

Le système gouvernemental de l'Ontario est fondé sur le concept des responsabilités ministérielles. Les ministres relèvent de l'Assemblée législative et en définitive des habitants de la province. Tous les membres du Conseil des ministres sont ministres, y compris le premier ministre. Les responsabilités ministérielles sont à la fois individuelles et collectives, dans la mesure où chacun des ministres et le Conseil des ministres dans l'ensemble doivent expliquer et parfois justifier l'orientation et la gestion du gouvernement en réponse aux questions et aux critiques de l'opposition, des médias et, ultimement, du public.

Le premier ministre nomme les ministres, qui relèvent directement de lui. Le premier ministre nomme également un secrétaire du Conseil des ministres, qui est le cadre supérieur de la fonction publique du gouvernement de l'Ontario et associé au Bureau du Conseil des ministres. Le secrétaire du Conseil des ministres est responsable de l'embauche des sous-ministres et son rôle consiste essentiellement à agir à titre de sous-ministre du premier ministre. Les sous-ministres relèvent du secrétaire du Conseil des ministres.

Les ministres se trouvent au sommet de deux structures hiérarchiques distinctes. Il y a d'un côté la bureaucratie, ou la fonction publique, du ministère. La fonction publique forme un canal hiérarchique qui monte jusqu'au sous-ministre, responsable de l'administration du ministère. Le sous-ministre conseille le ministre et lui soumet des rapports.

La deuxième structure hiérarchique est formée du personnel politique du ministre, organisé de la manière que le ministre a choisie. Le personnel politique, y compris les ministres, n'a aucun pouvoir sur les fonctionnaires. Les demandes aux fonctionnaires doivent passer par le sous-ministre. Si le sous-ministre considère la demande valable, il l'achemine à la personne compétente au sein de la direction générale appropriée qui se chargera de faire le travail.

Selon David Moran, attaché de direction du procureur général, chaque volet du gouvernement fonctionne comme une « image miroir » de l'autre; les fonctionnaires d'un côté et le personnel politique de l'autre.

6.17.2 Rôle des sous-ministres

Les sous-ministres sont des membres de la fonction publique de l'Ontario et ne sont pas élus. Ils sont chargés de conseiller le gouvernement par l'entremise de leurs ministères respectifs, de diriger leur ministère et de participer à la gouvernance générale de la fonction publique. Les principaux rôles du sous-ministre sont de s'assurer que son ministère met en œuvre les politiques établies par le ministre et de coordonner et de gérer les activités des fonctionnaires travaillant au sein de son ministère. Le sous-ministre doit s'assurer que les fonctionnaires fournissent de l'information et des conseils cohérents au ministre.

L'un des aspects importants du rôle du sous-ministre est d'agir à titre de médiateur ou d'intermédiaire entre les membres de la fonction publique qui relèvent de lui et le personnel politique travaillant directement pour le ministre. Les renseignements qui circulent de la fonction publique au ministre passent par plusieurs filtres hiérarchiques, et ultimement par le sous-ministre. Chaque filtre vise à améliorer l'exactitude, la cohérence et la valeur de l'information remise en fin de compte au ministre. De même, les directives du ministre et de son personnel à la fonction publique sont d'abord adressées au sous-ministre afin que les politiques du ministère et du gouvernement puissent être mises en œuvre et que les activités puissent être exécutées de façon coordonnée, intégrée et efficace.

Les activités des divers niveaux et des diverses directions de la fonction publique doivent être coordonnées, sinon il serait impossible de gouverner efficacement la province, une tâche énorme et extrêmement complexe. Le fait de ne pas respecter les rapports hiérarchiques appropriés comporte deux principaux risques.

Premièrement, comme l'ancien procureur de la Couronne Scott Hutchison l'a affirmé, la structure hiérarchique vise à assurer l'élaboration de politiques coordonnées, cohérentes et intégrées relativement à un vaste éventail de questions. Si un ministre ou un membre de son personnel demande conseil à un représentant de la fonction publique, la réponse fournie pourrait être fondée uniquement sur le domaine d'expertise de la personne consultée, qui pourrait ne pas être consciente des enjeux liés à une question donnée au sein du mandat plus général du ministère ou du gouvernement dans son ensemble. Le ministre ne recevrait alors pas la réponse plus précise et (là encore) intégrée qui est produite lorsque l'information franchit les divers niveaux de la bureaucratie.

Deuxièmement, le résultat possible d'une interaction directe entre le personnel politique et la fonction publique est que des fragments d'une politique intégrée mise au point par les bureaucrates du ministère pourraient être communiqués. Cette information pourrait ne pas refléter l'image cohérente et uniforme que le ministre obtiendrait autrement et dont la responsabilité incombe au sous-ministre.

6.17.3 Attachés de direction

Les attachés de direction font partie du personnel politique. Leur rôle est de fournir du soutien à leur ministre respectif dans le cadre de l'élaboration de politiques. Lorsqu'un nouveau gouvernement est assermenté, chaque ministre embauche l'attaché de direction de son choix. Une séance d'orientation pour les attachés de direction est ensuite organisée par le Bureau du Conseil des ministres et le Cabinet du premier ministre afin de tisser des liens et de mettre au point des lignes directrices pour chaque bureau ministériel. Jeff Bangs, attaché de direction de l'ancien ministre des Richesses naturelles Christopher Hodgson, a déclaré que les attachés de direction avaient quatre principales responsabilités :

1. gérer le bureau du ministre;
2. s'assurer que le ministre s'acquitte de ses responsabilités politiques et de ses responsabilités auprès des électeurs;
3. assurer la liaison avec les autres bureaux ministériels et avec le Cabinet du premier ministre;
4. tisser des liens avec la fonction publique au sein du ministère.

M. Bangs a précisé que la dernière tâche était la « plus importante » des responsabilités d'un attaché de direction.

Selon Deb Hutton, son rôle à titre d'attachée de direction du premier ministre consistait à : « permettre la meilleure prise de décisions possible et [...] permettre

au premier ministre d'exécuter ses tâches au mieux. » Elle informait le premier ministre de tout enjeu ou de toute crise, qui survenait, relayait les opinions de ce dernier dans le cadre de réunions ou autres lorsqu'on lui demandait de le faire, préparait le premier ministre aux périodes de questions, s'assurait que le gouvernement désignait un porte-parole relativement à des enjeux particuliers et aidait à concevoir le message public du gouvernement relativement à certaines questions.

Les attachés de direction demeurent normalement étroitement en contact avec leurs ministres et communiquent avec eux toute la journée. Ils représentent les ministres et transmettent les opinions du ministre à l'occasion de réunions pour ensuite faire au ministre un compte-rendu des réunions. Les attachés de direction avisent les ministres des considérations politiques découlant tout enjeu ou toute décision. Ils appuient également le personnel du Cabinet du premier ministre afin de s'assurer que le personnel du premier ministre est au courant de tout enjeu propre aux affaires d'un ministère donné et dont le premier ministre devrait être au courant.

6.17.4 Bureau du Conseil des ministres

Le Bureau du Conseil des ministres fournit un soutien bureaucratique ou celui de la fonction publique au bureau du premier ministre et au Conseil des ministres. (Le bureau du premier ministre est composé entièrement de personnel politique et ne comporte aucun fonctionnaire.)

6.17.5 Ministère du Procureur général

Le procureur général a un certain nombre de rôles et de fonctions distincts. Il est l'avocat principal de l'État et le premier conseiller juridique du gouvernement et est chargé de s'assurer que la province est gouvernée conformément à la loi. Il est le principal superviseur de tous les aspects juridiques des travaux du gouvernement et, de concert avec le personnel du ministère du Procureur général, il fournit des conseils juridiques au gouvernement.

Il est responsable de l'administration des tribunaux, de la pratique du droit civil du ministère du Procureur général et de toutes les poursuites criminelles, de même que de l'administration du Bureau du Tuteur et curateur public, du Bureau de l'avocat des enfants et du Bureau des conseillers législatifs. Le procureur général est responsable de l'administration d'un certain nombre de tribunaux, de même que de certaines mesures législatives, y compris de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* et des lois traitant des personnes ne pouvant gérer leurs propres affaires. Le procureur général est également responsable de l'Unité des

enquêtes spéciales, qui mène une enquête lorsqu'un membre du public est blessé ou tué au cours d'une intervention de la police.

Le procureur général est membre du Conseil des ministres et participe à la vie politique quotidienne. Il remplit également un certain nombre d'autres rôles à l'égard desquels il doit être complètement indépendant du Conseil des ministres et du premier ministre. Il est spécialement important que le procureur général agisse de façon entièrement indépendante, sans conseil ou directives du Conseil des ministres, en ce qui a trait aux poursuites criminelles.

L'un des rôles cruciaux du sous-procureur général est de s'assurer que le procureur général est indépendant et libre de toute ingérence politique dans l'exécution des fonctions qu'il doit exécuter sans directive politique.

6.17.6 Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario

L'un des premiers changements mis en œuvre par le premier ministre Harris en juin 1995 a été de confier au procureur général la responsabilité du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, qui relevait auparavant du ministre des Richesses naturelles. Le mandat du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario était :

1. d'aider le gouvernement de l'Ontario à créer des occasions et des initiatives visant à faire évoluer la reconnaissance des droits et des aspirations des Autochtones;
2. de contribuer à améliorer la qualité de vie des Autochtones;
3. de résoudre les questions problématiques liées aux Autochtones qui s'inscrivent dans le cadre des pouvoirs, des responsabilités, des ressources et des priorités de la province.

Le Secrétariat des affaires autochtones de la province conseillait le gouvernement de la province sur les questions autochtones et traitait ces questions lorsqu'elles tombaient sous la responsabilité et la compétence provinciale. L'un de ses rôles était de s'assurer que les divers ministères qui traitaient des questions liées aux Premières nations le faisaient de façon cohérente. Il ne s'agissait pas d'un ministère de première ligne : il n'offrait aucun service, mais surveillait et coordonnait les services offerts par d'autres ministères. Il était également chargé de négocier les revendications territoriales et les ententes d'autonomie gouvernementale au nom de la Couronne provinciale.

Avant 1995, le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario avait son sous-ministre et sa structure bureaucratique propres. Le nouveau gouvernement progressiste-conservateur a intégré le Secrétariat des affaires autochtones de

l'Ontario et sa structure bureaucratique au ministère du Procureur général. M^{me} Jai a fait observer qu'après que le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario a perdu son sous-ministre et a été intégré au ministère du Procureur général, il a perdu un certain prestige et l'accès aux décideurs.

6.17.7 Ministère des Richesses naturelles (MRN)

Le MRN est l'un des ministères opérationnels les plus importants de la province, de même que l'un des plus décentralisés. Il est responsable de l'administration et de la gérance des parcs provinciaux dans plus d'une centaine d'emplacements de la province. Il est notamment chargé de s'assurer que les processus énoncés dans la *Loi sur les cimetières* régissant les lieux de sépulture sont respectés, y compris les lieux de sépulture autochtones, lorsqu'on suppose la présence de lieux de sépulture dans un parc provincial.

6.17.8 Ministère du Solliciteur général

Le solliciteur général supervise l'élaboration des politiques relatives aux services de police et est chargé de veiller à ce que la *Loi sur les services policiers* soit respectée. Il est le gardien de la ligne de démarcation entre les politiciens et la police et doit s'assurer que les actions d'aucun ministre ne donnent lieu à une ingérence ou à une apparence d'ingérence politique dans les activités des services de police. Il a la responsabilité de maintenir la distinction qui s'impose entre la police et les politiciens.

La relation entre le solliciteur général et les services de police est très étroitement balisée en ce qui a trait à la démarcation entre les politiques et les questions opérationnelles. Il peut imposer une politique ayant des conséquences sur les activités des services de police, mais il ne peut avoir aucune influence sur les questions opérationnelles et n'entretient aucun contact direct avec les agents de police relativement à ces questions.

Aux termes de la *Loi sur les services policiers*, le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario surveille et gère ce service de police sous la direction du Solliciteur général. De façon générale, le Solliciteur général est autorisé à connaître les activités de la Police provinciale mais toute demande de renseignements à propos d'une opération ne peut être que de nature générale, et les renseignements demandés doivent être acheminés par les voies appropriées afin de prévenir tout risque d'ingérence politique. L'ancien commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, Thomas O'Grady, a reconnu que le non-respect du protocole de communication établi entre le Solliciteur général et les services de

police peut créer, particulièrement dans le cas des opérations policières, une situation ou l'apparence d'une situation d'ingérence politique.

Selon l'ancien commissaire Thomas O'Grady, le solliciteur général et le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario se rencontraient à l'occasion afin de discuter de questions générales ou administratives. En pratique, le commissaire traitait la plupart du temps avec la sous-solliciteure générale, qui agissait comme un tampon ou un filtre entre le commissaire et le Solliciteur général afin de prévenir toute ingérence politique dans les opérations policières. La circulation de l'information entre la sous-solliciteure générale et le commissionnaire se faisait peut-être plus librement, mais chacun agissait (encore) à la manière d'un filtre en décidant si oui ou non ils devaient communiquer les renseignements à leur organisme respectif. Si la sous-solliciteure générale était informée de questions rattachées aux opérations policières, elle veillait à ce que seulement l'information essentielle au rôle de ministre du solliciteur général lui soit acheminée.

